



Vente d'un bois devant notaire

Par **jcl61nor**, le **12/08/2009** à **12:32**

Bonjour,

Au mois de juin j'ai vendu un bois devant notaire avec promesse de vente, la personne qui me l'a acheté m'a fait une avance de 1500 euros. En août la personne qui a acheté le bois refuse l'achat et demande le remise de son chèque. Quelle est son droit et le mien.